



# ASSOCIATION LE REFUGE DE LA GRANDE MARDELLE

## CONTRAT DE PARRAINAGE

Devenir parrain ou marraine, est fait pour une personne qui aime les animaux sans pouvoir forcément en adopter un ou plusieurs. C'est le moyen de se sentir responsable d'une vie et d'assurer au filleul un soutien affectif et/ou financier régulier.

Je soussigné(e) :

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Email : .....

Désire parrainer un animal de l'Association "Le Refuge de La Grande Mardelle" selon la formule qui me convient ( cocher la case correspondante ) :

Parrainage régulier :

Je m'engage à régler la somme de .....€ par mois pendant .....mois pour aider l'association à prendre en charge les frais relatifs à l'entretien de mon filleul.

Parrainage ponctuel :

J'envoie un colis pour mon filleul ( nourriture, matériel, produit de soins... ) après renseignements sur ses besoins.

Parrainage à l'année :

Je verse pour l'année la somme de ..... € /ou jefais un don en nature, pour aider l'association à prendre en charge les frais relatifs à mon filleul [ Maréchal / Soins vétérinaire (vermifuge / vaccins ou autres si besoin) / Foin ]

Choix du filleul :

Prénom : ..... Naissance : ..... Sexe : ..... Couleur : .....

Race : ..... Identification : .....

J'autorise l'association à faire paraître mon nom sur le site internet ( ou la page facebook ) de l'association.

J'autorise l'association à faire bénéficier, en cas de besoin, d'autres animaux des biens matériels et des dons financiers envoyés à mon filleul, celui-ci en restant le bénéficiaire prioritaire.

En échange de mon parrainage, l'association s'engage à me faire parvenir des nouvelles ou des photos de mon filleul régulièrement par l'intermédiaire du site, de facebook, ou par mail.

Le contrat ne donne aucun droit au parrain. Les décisions le concernant restent sous l'autorité de l'association avec information au parrain. L'association s'engage à informer le parrain dès l'adoption de son filleul.

Aucun don n'est remboursable suite à l'adoption ou au décès du filleul. Cependant, un transfert de parrainage peut être envisagé avec l'association (report des dons sur un animal).

Le parrainage donne accès à l'avantage fiscal prévu à l'article 200 du code général des impôts pour lequel un reçu fiscal sera adressé.

Fait à : ..... le : .....

Signature : ..... Présidente :

**Le Refuge de La grande Mardelle**  
50150 Perriers-en-Beauficel